



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

RB/YG

P.V. AEDCI 15
P.V. CPCP 01

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

**Groupe de Travail "Conférence des Présidents des Commissions
permanentes"**

Procès-verbal de la réunion du 8 janvier 2018

Ordre du jour :

Programme de travail de la Commission européenne pour 2018

Documents de référence :

COM(2017)650 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Programme de travail de la Commission pour 2018. Un programme pour une Europe plus unie, plus forte et plus démocratique.

COM(2017)651 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Mener à son terme le programme pour une meilleure réglementation : de meilleures solutions pour de meilleurs résultats.

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Mme Diane Adehm, M. Marc Angel, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Georges Engel, Mme Cécile Hemmen, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, membres du Groupe de Travail "Conférence des Présidents des Commissions permanentes"

M. Gilles Roth, remplaçant de M. Wiseler
M. David Wagner, observateur

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

Mme Michèle Eisenbarth, M. Mike Hentges, Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Gilio Fonck, Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

M. Jean-Paul Bever, M. Frédéric Bohler, Mme Sarah Brock, Mme Rita Brors, M. Yves Carl, Mme Carole Closener, Mme Francine Cocard, Mme Caroline Guezennec, M. Chris Lee, Mme Rachel Moris, M. Cédric Scarpellini, M. Joé Spier, Mme Tania Sonnetti, Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Gilles Baum, Mme Simone Beissel, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Lex Delles, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, Mme Viviane Loschetter, membres du Groupe de Travail "Conférence des Présidents des Commissions permanentes"

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux-Stehres, M. Frank Engel, Mme Viviane Reding, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

Mme Yuriko Backes, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

Mme Isabelle Barra, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

*

Programme de travail de la Commission européenne pour 2018

Le Président de la Chambre des Députés souligne que la présente réunion se place dans le cadre des efforts de la Chambre des Députés d'améliorer les procédures pour pouvoir traiter à temps les documents européens représentant un intérêt particulier pour le Grand-Duché. Il rappelle que le Bureau a décidé de se doter de moyens d'expertise, entre autres dans le domaine de la politique européenne, pour pouvoir travailler d'une manière plus efficace.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration rappelle que la Chambre des Députés a adopté une résolution, le 12 juillet 2017, énumérant une série de mesures pour mieux traiter l'actualité européenne. Certains points de cette résolution nécessitent une coopération plus étroite avec le Gouvernement, notamment pour discuter en amont des dossiers importants. La Commission européenne a présenté son programme de travail pour l'année 2018. Ce

programme se base sur les dix priorités fixées par le Président de la Commission européenne en 2014. Dans son discours sur l'état de l'Union en septembre 2017, Le Président de la Commission européenne a déclaré avoir déjà transposé 80 % de ces priorités, et de vouloir déposer les propositions législatives pour les 20 % restants avant mai 2018. Le programme de travail pour l'année 2018 comprend 26 nouvelles initiatives. D'une part, il s'agit de propositions législatives ciblées pour compléter la transposition des priorités de la Commission européenne. De l'autre part, le programme de travail comprend des initiatives à plus long terme, « l'Europe de demain », dans la perspective de 2025. Parmi les priorités se trouvent notamment l'emploi, l'investissement et la croissance économique, ainsi que l'achèvement des plans d'action dans différents domaines comme l'économie circulaire, le marché digital, l'Union énergétique, le marché des capitaux, l'Union économique et monétaire et l'Union bancaire. Selon l'orateur, l'imposition équitable de l'économie numérique est un domaine particulièrement important pour le Luxembourg. D'autres priorités de la Commission européenne sont la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'UE, l'Union de la sécurité et l'agenda en matière de migration. Par ailleurs, la Commission européenne a annoncé de finaliser les accords commerciaux avec le Japon, le Singapour et le Vietnam. Des négociations sont en cours avec les pays du Mercosur et le Mexique. Les projets à plus long terme concernent notamment le « multi financial framework », l'efficacité et la cohérence de la politique extérieure commune, le développement durable, la proposition d'instaurer un Ministre des Finances européen et la promotion de l'état de droit.

Les annexes du programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2018 énumèrent en détail les nouvelles initiatives, les propositions prioritaires en attente et les retraits. La Commission européenne propose de retirer 15 initiatives pour étant devenues obsolètes. Parmi les nouvelles initiatives (annexe I), les dossiers suivants présentent un intérêt particulier pour le Luxembourg :

- Cadre financier pluriannuel ;
- Imposition équitable de l'économie numérique ;
- Train de mesures en faveur de l'équité sociale ;
- Achèvement de l'Union des marchés des capitaux ;
- Compléter l'Union économique et monétaire ;
- Achèvement de l'Union bancaire ;
- Mise en œuvre de l'agenda européen en matière de migration.

Les autres initiatives énumérées dans le document, comme p. ex. l'achèvement du marché unique numérique ou encore l'achèvement de l'Union de l'énergie, devraient également intéresser les commissions parlementaires respectives.

Parmi les 66 propositions prioritaires en attente, certaines ont déjà trouvé un accord entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil, dont celle concernant le géo-blocage qui a fait l'objet d'un avis motivé envoyé par la Chambre des Députés à la Commission européenne.

Parmi les propositions législatives pendantes que la Commission européenne a l'intention de retirer d'ici au mois d'avril 2018 se trouve notamment la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des mesures structurelles améliorant la résilience des établissements de crédit de l'Union européenne.

En s'appuyant sur la liste des commissions dans lesquelles les membres luxembourgeois du Parlement européen se sont engagés, le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration rappelle que les députés européens informent volontiers les membres de la Chambre des Députés sur les différents dossiers s'ils sont invités dans les réunions des commissions respectives.

Par ailleurs, l'orateur fait appel à participer aux réunions interparlementaires organisées

régulièrement à Bruxelles, le « networking » avec les représentants des autres parlements nationaux sur certains dossiers étant d'une grande importance.

La Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales du Ministère des Affaires étrangères et européennes donne à observer que les dossiers énumérés par le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration sont en effet ceux auxquels il faut accorder une attention particulière. Dans le contexte du « Brexit », la question du cadre financier de l'Union européenne gagne en importance. Soit les autres Etats membres devront contribuer plus, soit il faut faire des économies, et ceci dans un contexte où l'Union européenne doit répondre à des nouveaux défis. La question de la fiscalité, l'Union des capitaux et l'Union bancaire sont d'autres priorités. Pourtant, ceci ne veut pas dire que les autres domaines politiques peuvent être négligés. Certains volets intéressent plus particulièrement les citoyens, dont par exemple le marché unique numérique ou encore l'énergie. Quant au domaine de l'asile et de la migration, le Conseil européen de décembre s'est fixé le but d'arriver à un consensus sur la réforme du système Dublin d'ici juin 2018. Si aucun consensus ne pouvait être trouvé, le Conseil procéderait à un vote à majorité qualifiée.

Le Représentant permanent adjoint du Luxembourg auprès de l'Union européenne désigne la proposition de règlement concernant un cadre applicable à la libre circulation des données à caractère non personnel dans l'Union européenne (COM(2017)495 final) comme dossier particulièrement important dans le domaine du marché unique numérique. Le Gouvernement luxembourgeois a intérêt à y arriver à un texte ambitieux. Par ailleurs, des accords partiels ont été obtenus sur certains chapitres de la proposition de règlement modifiant le règlement 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale (COM(2016)815). Un sujet particulièrement important pour le Luxembourg dans ce contexte est celui des indemnités de chômage des travailleurs frontaliers. L'introduction d'un nouveau système d'indemnités de chômage pourrait avoir un impact important sur le budget national. Par ailleurs, des questions se posent quant au contrôle transfrontalier des chômeurs. Une proposition de texte y afférente sera publiée au cours du deuxième semestre 2018. Sur certains dossiers listés parmi les propositions prioritaires en attente, un accord a été trouvé récemment avec le Parlement européen, ceci par exemple en matière d'énergie et de climat. Quant au détachement des travailleurs, un accord avec le Parlement européen sera probablement trouvé à court terme.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat.

Un membre de la commission constate que dans le domaine de la fiscalité, il n'y a pas eu d'activités importantes depuis 2016. Or, le dossier « ACCIS » (Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt sur les Sociétés) revêtirait d'importance. Par ailleurs, le dossier sur la taxe sur les transactions financières ne figure pas dans les annexes du programme de travail 2018. Il s'avère qu'aucun accord n'y a été trouvé, et que les discussions se dirigent vers une coopération renforcée.

Répondant à une question sur l'impact du Brexit sur les propositions législatives en cours, la Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales fait savoir que la Grande Bretagne participe en tant que membre de l'Union européenne aux discussions sur les propositions législatives, y inclus les dossiers sur les relations avec les pays tiers. A partir d'avril 2019, la Grande Bretagne ne sera plus membre de l'Union européenne, mais il est envisagé d'instaurer une phase de transition pendant laquelle la Grande Bretagne maintiendra tous les droits et obligations, sans pourtant être représentée dans les institutions (« all but institutions »).

Quant aux propositions politiques de la Commission européenne ne figurant pas encore dans des initiatives législatives, rapports ou communications, l'oratrice fait remarquer que l'intention d'une réforme du système des autorités de surveillance est connue.

La Grande Bretagne n'a que très peu profité des fonds structurels, de sorte que les contributions nettes de la Grande Bretagne manqueront dans le budget de l'Union européenne après le Brexit. Le membre du Parlement européen présent estime que cette somme s'élèvera à quelques 7 ou 8 milliards d'euros. Il est d'avis que les discussions sur le cadre financier de l'Union européenne s'avèreront difficiles. Par ailleurs, la discussion sur les ressources propres de l'Union européenne continuera. Une partie des pertes financières pourrait être atténuée par l'accord entre l'Union européenne et la Grande Bretagne. Or, cet accord nécessitera un vote positif au parlement britannique.

Le Président de la Chambre des Députés évoque la difficulté de trouver des alliances parmi les autres parlements nationaux dans le délai des huit semaines prévues par le protocole 2 annexé au Traité de Lisbonne. Il serait donc particulièrement important d'être informé déjà en amont sur les dossiers qui s'annoncent dans les groupes de travail au niveau européen. Sans vouloir préconiser le système de mandat impératif du parlement, tel qu'il existe dans certains Etats membres, il souligne que la « réserve parlementaire » peut être un argument de poids dans les réunions du Conseil. La Directrice des affaires européennes et des relations économiques internationales fait observer que certains Etats membres expriment des « réserves parlementaires », mais que ceci est réglé au niveau national.

Le membre du Parlement européen présent explique le système des « shadow rapporteurs », en suggérant de l'appliquer aussi sur le plan national pour améliorer la coopération entre les parlementaires européens et nationaux sur des dossiers précis. Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration répond que des rapporteurs sont nommés au sein de cette commission pour les documents européens présentant un intérêt particulier pour le Luxembourg.

Le Représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes souligne l'importance de recevoir par l'exécutif des informations sur des dossiers. Il faudra examiner comment l'aide-mémoire afférent et d'autres moyens de communication pourraient être améliorés. L'identification des dossiers les plus importants est un premier pas très important pour mieux cibler les travaux.

Le Président de la Chambre des Députés souligne l'importance d'organiser, une fois par an, une réunion sur les priorités européennes sur la base du programme de travail de la Commission européenne. Il suggère que les commissions parlementaires sectorielles discutent ensuite avec les Ministres des ressorts sur ces priorités. Il faudrait aussi utiliser les « networks » au niveau parlementaire pour concerter des actions communes. Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration propose que les secrétaires-administrateurs des commission parlementaires consultent régulièrement les ordres du jour des réunions du Conseil.

Luxembourg, le 5 mars 2018

La Secrétaire-Administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel

Le Président de la Groupe de Travail "Conférence des
Présidents des Commissions permanentes",
Mars Di Bartolomeo